

# AUORE NOVA-SERVICE – Aurore Design & Travaux

SASU au capital de 500 euros, nom Commercial Aurore Design & Travaux  
SIREN 941234627 - RCS PERPIGNAN - NAF 4619B - TVA intra : FR40941234627 - 5 Allée du Bois Joli, 66240 St Estève

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : AUORE NOVA-SERVICE

**PRÉAMBULE :** Le présent document définit le cadre général des missions proposées et les livrables associés, adaptés selon la nature du projet (Vente, Achat ou Amélioration de l'habitat). Les tarifs appliqués sont ceux de la Grille Tarifaire en vigueur. Le Prestataire intervient avec la volonté d'apporter les solutions les plus adaptées au projet et d'accompagner le Client vers une prise de décision éclairée et sereine.

### ARTICLE 1 : DÉTAIL DES PRESTATIONS ET LIVRABLES

**1.1. Courtage en travaux (CT) :** dossier complet de projection (2D/3D), tableaux de chiffrages détaillés et devis définitifs des entreprises partenaires ; **IMPORTANT :** aucun document n'est transmis avant signature d'un Mandat de Recherche (présentations sur écran uniquement)

**1.2. PAE (Projection Aménagement & Estimation) :** diagnostic express, plan 2D, projections 3D, repères budgétaires (global + options), planche photos pour annonce

**1.3. Mission 1 (Audit) :** diagnostic attractivité, plan 2D état actuel, zoning existant, diagnostic espace, audit technique visuel, synthèse d'optimisation

**1.4. Mission 2 (Conception) :** contenu M1, zoning projeté, planche d'ambiance, détail conception créative, catalogue personnalisé, mise en scène, bilans stratégique/financier

**1.5. Mission 3 (Réalisation) :** contenu M2, synthèse valorisation, planning stratégie, détail 7 actions de valorisation, shopping-list, intervention physique (selon devis).

### ARTICLE 2 : VALORISATION IMMOBILIÈRE (VI)

**2.1. Nature :** prestations de conseil en marketing immobilier et optimisation spatiale

**2.2. Exclusions :** le Prestataire ne prend en charge ni les photographies professionnelles (hors PAE), ni la rédaction ou publication d'annonces, ni les visites du bien

**2.3. Mise en œuvre :** le client reste responsable de la garde et de l'assurance des éléments mobiliers installés

**2.4. Résultat :** le Prestataire ne peut être tenu responsable de l'absence de vente, des délais de transaction ou des négociations de prix.

### ARTICLE 3 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PROTECTION

**3.1. Propriété :** Aurore Nova-Service reste propriétaire exclusive de tous les documents (plans, 3D, chiffrages)

**3.2. Usage Agence :** la PAE commandée par une agence est strictement réservée à son usage interne pour le mandat en cours

**3.3. Non-transmission :** en cas de changement d'agence, la transmission des documents à un tiers est interdite sans rachat des droits

**3.4. Sanction :** toute diffusion publique non autorisée sera facturée au titre de violation des droits d'auteur (indemnité de 100% de la mission)

**3.5. Références :** le Prestataire peut utiliser les photos/3D pour sa promotion, sauf opposition écrite.

### ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES ET DÉPLACEMENTS

**4.1. Tarifs :** prix en euros HT (TVA 20% en vigueur) selon grille en vigueur

**4.2. Paiement :** règlement total requis avant livraison des dossiers

**4.3. Frais de route :** offerts dans le 66 jusqu'à Villefranche-de-Conflent (au-delà, forfait 50€ ou 80€)

**4.4. Signature :** validation par signature manuscrite ou électronique à valeur probante égale

**4.5. Rétractation :** délai légal de 14 jours sauf demande d'exécution immédiate avec renoncement exprès au droit de rétractation.

### ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉS ET LIMITES GÉNÉRALES

**5.1. Expertise technique :** le Prestataire n'est ni architecte, ni bureau d'études ; toute modification structurelle doit être validée par un professionnel habilité

**5.2. Vices cachés :** aucune responsabilité pour les défauts non apparents ou la vétusté des réseaux (toiture, élec, plomberie) ;

**5.3. Travaux et Suivi :** le Prestataire n'assure aucun suivi de chantier et n'est pas responsable des malfaçons, retards ou défaillances des artisans

**5.4. Maîtrise d'œuvre :** le Prestataire agit comme apporteur d'affaires pour les maîtres d'œuvre, sans être partie au contrat

**5.5. Rémunération Courtage :** service sans honoraires client, rémunéré par le réseau d'artisans partenaires

**5.6. Plafond :** responsabilité limitée au montant de la prestation facturée.

**5.7. Nature indicative des documents remis** Les documents remis (plans, 3D, études, estimations) n'ont pas de valeur contractuelle pour les travaux et ne sauraient se substituer à une étude technique réglementaire (type BET ou architecte).

### ARTICLE 6 : MÉDIATION ET LITIGES

**6.1. Droit applicable :** les présentes CGV sont soumises au droit français

**6.2. Médiation :** en cas de litige, le Client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation (coordonnées disponibles sur demande) après tentative de résolution amiable

**6.3. Juridiction :** à défaut d'accord amiable, tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du contrat sera porté devant les tribunaux compétents de Perpignan.